



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 18 juin 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 juin 2021  
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS ( a procuration pour Mme GORGES-LANDES), ZELLER, MM. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), DAUBA, Mme LAPORTE, M. DELAS, Mme GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme THIEBLIN), HERDUAL, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme COURROS), DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D  
Délibération n°9**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – SYDEC – travaux du SYDEC rue Jules FERRY**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du programme de réfection des entrées de ville des travaux d'aménagement sur les rues d'Orope, du Dr Calmette, Jules Ferry sont programmés.

Les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau existant vont être renouvelés dans ce secteur par le SYDEC.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SYDEC souhaite profiter de la période estivale pour procéder à la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Jules Ferry.

Ces travaux pour une simple alimentation en eau potable nécessiteraient la pose d'une canalisation en Ø 110 mm dont le montant des travaux s'élèverait à la somme H.T de 94 766.17 €.

Dans un premier temps un renforcement en Ø 160 mm était prévu mais compte tenu du fait que les traversées en eau potable de la Midouze sont en 200 mm, (pont et fonçage sous la Midouze) il serait judicieux de conserver ce diamètre jusqu'au poteau d'incendie situé devant le collège Jean Rostand.

De plus, la zone à défendre contre l'incendie comprend la salle de sports, le siège de la communauté de communes du Pays Tarusate et le collège Jean Rostand.

Dans le cas où 2 poteaux d'incendie seraient demandés en simultané par le Service Départemental de Défense Incendie, seule une canalisation en 200 mm sera capable de délivrer un tel débit.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Cette solution en fonte Ø 200 mm sera donc retenue.

La comparaison des coûts s'effectuera donc entre un diamètre 110 mm qui alimenterait l'ensemble de la population et un diamètre en 200 mm pour la DFCI.

Le montant de ce renforcement en fonte 200 mm s'élèverait à la somme H.T de 116 778.60 €.

La différence de coût est de 22 012.43 € H.T (116 778.60 € – 94 766.17 €) pour 294 ml soit 74.872 € le ml.

Pour l'ensemble des rues concernés par ce projet d'aménagement, la participation de la commune de Tartas au titre de Défense Incendie s'élèverait donc à la somme H.T de 55 000.00 € (voir calcul ci-dessous )

Nom de la rue	Longueur en ml	Coût € /ml	Total H.T en €
Rue Jules Ferry	295	74,872	22 087,30
Rue d'Orope	200	74,872	14 974,44
Rue Dr Calmette	165	74,872	12 353,91
Rue de Hibé	75	74,872	5 615,42
<b>TOTAL H.T</b>			<b>55 031,08</b>
<b>soit H.T</b>			<b>55 000,00 €</b>

Toutefois ce calcul sera revu au fur et à mesure de l'avancement des travaux des différentes rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver le projet de renforcement du réseau d'eau potable précité en retenant la solution d'une canalisation en fonte Ø 200 mm.

3°) de demander au SYDEC, compétent pour l'eau potable sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

4°) de participer au financement des travaux de renforcement du réseau rue Jules Ferry à hauteur de 22 087.30 €. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

5°) de retenir comme participation totale aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable précité la somme de 55 000.00 €. Cette participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

6°) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses et à la bonne exécution de cette opération.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- De donner un avis favorable pour ces travaux,
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la commune
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable pour ces travaux estimés à 55 000 € H.T.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
Jean-Luc PROQUÈRES